



BASKET

CHARTE D'ENGAGEMENT

Objet

La présente charte a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la vie du club (droits et devoirs primordiaux devant être respectés par chaque licencié (joueurs(euses), accompagnateurs, amis du club) afin d'associer systématiquement l'ASM Basket à un « Esprit d'Équipe, Fair-play, Respect des Autres, Convivialité ».

Cette charte évolutive est systématiquement mise à disposition de tous les membres et toute modification est portée à la connaissance de tous les membres actifs.

Chaque licencié (ou son représentant légal) doit en prendre connaissance, et la signer au moment de la remise de son dossier d'inscription. Aucune licence ne sera transmise à la Fédération Française de Basket-Ball en l'absence de cette signature.

Objectifs du club

L'ASM Basket est un club mixte qui vise le meilleur niveau possible.

- Au niveau des jeunes, la priorité est la formation, au-delà, l'apprentissage tant individuel que collectif se poursuit au travers d'une structure plus élaborée, plus axée sur la compétition.
- Les licenciés d'une tranche d'âge doivent s'entraîner et jouer ensemble, les surclassements seront exceptionnels et étudiés au cas par cas.

Participation active à la vie du club

La qualité de membre de l'ASM basket implique une participation active à la vie de l'association. En conséquence, chaque joueur (sauf ceux de la catégorie « école ») pourra être appelé par son entraîneur au cours de la saison sportive pour tenir la table de marque et sera accompagné d'un adulte. **La participation à la tenue des tables de marque et arbitrage est obligatoire : c'est un apprentissage des règles du jeu et cela fait partie de la formation du joueur(es).** Le planning des différentes rencontres sportives du week-end (horaire et lieux) sera affiché la semaine précédente sur le mur « informations » dans la vitrine au COSEC

En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé de se faire remplacer et d'en avertir le délégué de club du week-end.

Par principe, lors de ces participations, les joueurs évoluant en compétition à domicile seront affectés à l'arbitrage ou à la tenue de la table de marque d'un match, comme ci-dessus énoncé, se déroulant avant ou après la rencontre à laquelle ils participent.

Les parents de joueur apportant une assistance logistique à l'entraîneur bénéficieront d'une licence gratuite « dirigeant »

Licences, dossier d'inscription, tarifs

La licence permet d'assister aux entraînements et de participer aux rencontres organisées par la Fédération Française de Basket-Ball, la Ligue Régionale, le Comité ou le Club. Elle est donc obligatoire pour tous les adhérents. Si le joueur le souhaite, elle comprend également une assurance contre toute blessure contractée dans l'activité.

Le prix varie selon la catégorie d'âge.

Les dossiers d'adhésion **incomplets ou non réglés** ne permettront pas au joueur de s'entraîner ou de participer à une compétition quelle qu'elle soit.

Mais en cas d'arrivée au Club, elle peut ne pas être exigée immédiatement. En effet le joueur arrivant à la possibilité de faire un essai d'une durée d'une à deux semaines maximum. Au-delà de cette durée la licence devra être réglée.

Afin de permettre la tenue des rencontres de toutes les catégories, le licencié(e) est tenu de participer à la vie du club en effectuant 2 demi-journées d'aide (arbitrage, table de marque, délégué de club ou buvette ...) dans la saison.

Recrutement des licenciés

Il se fait selon les années de naissance.

Aucune restriction n'est appliquée sauf en cas de sureffectif et dans l'impossibilité du club de trouver un entraîneur. Dans ce cas, la priorité sera donnée après concertation de l'équipe technique :

- Aux joueurs et parents s'impliquant dans la vie du club (accompagnateurs, aide au bon fonctionnement du club).
- Aux joueurs et parents qui ont adoptés une attitude positive vis-à-vis du club, des arbitres et des entraîneurs.

Tout recrutement de joueurs(es) de plus de 15 ans sera étudié et proposé par l'entraîneur à l'équipe dirigeante.

Attitude des familles et supporters

Les familles des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes dans un esprit sportif. Les encouragements aident les joueurs et les joueuses sur le terrain en leur donnant confiance.

Avoir une attitude respectueuse et ne pas conspuer, ou huer les adversaires ou arbitres lors des rencontres.

- Encouragez nos équipes à toujours respecter les règles, les dirigeants, les entraîneurs, les bénévoles, les arbitres et leurs décisions, le public et à accepter la défaite comme la victoire.
- Considérez le basket-ball et ses règles comme un complément d'éducation, de formation et d'épanouissement pour nos joueuses et joueurs.
- Considérez les entraînements et la compétition comme un moyen d'apprentissage pour nos joueuses et joueurs.
- Gardez toujours à l'esprit que **le basket-ball est avant tout un jeu qui se pratique avec plaisir.**

Comportement et discipline

Afin de préserver une bonne santé et permettre ainsi un bon exercice de la discipline, une saine pratique du basket-ball interdit :

- Tout geste violent envers qui que ce soit.
- Toute insulte envers qui que ce soit.
- Tout comportement violent ou antisportif.

En cas de manquement à ces règles, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Les joueurs et joueuses doivent se comporter sportivement sur et hors du terrain, respecter les partenaires, entraîneurs, adversaires, arbitres et supporters.

Si un adhérent (joueurs ou entraîneurs) se voit infliger une faute technique, les sanctions financières seront à sa charge (ou celle de son représentant légal) selon les modalités suivantes et des dispositions financières fixées par la FFBB:

1^{ère} et 2^{ème} fautes techniques : prise en charge club.

3^{ème} faute technique et les suivantes : prise en charge par l'adhérent responsable (joueur ou entraîneur).

L'adhérent sera exclu temporairement (au minimum pas de participations aux rencontres) jusqu'au règlement de ses sanctions financières.

Entraîneurs

L'entraîneur est chargé, sous l'autorité du Président et du Directeur Sportif, de différentes missions d'ordre technique comprenant au minimum :

Préparation à la compétition et conduite en jeu de l'équipe : formation des joueurs et joueuses.

Le Président confie chaque groupe à un ou plusieurs entraîneurs qui en ont la responsabilité.

Le rôle d'un entraîneur est :

- d'assurer les entraînements, de suivre et organiser les matches de son groupe en veillant à leur bon déroulement à domicile comme en déplacement, de faire circuler les informations, de parfaire sa formation et celle des joueurs à sa charge, de faire attention au matériel qui lui est confié.

Ils doivent être secondés dans leur tâche par un accompagnateur (parent de joueur- responsable d'équipe ou autre). La présence d'un adulte supplémentaire étant nécessaire pour les groupes de jeunes, elle demande l'implication régulière des parents.

Toute personne suivant une formation payée par le club (entraîneurs, arbitres ...) s'engage à assurer sérieusement sa mission et rester au club la saison suivant la fin de ladite formation.

Entraînements

Les entraînements se déroulent dans le complexe sportif de l'ASM.

Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement, leur nombre varie en fonction de la catégorie d'âge et / ou du niveau d'engagement dans une compétition.

Le planning d'occupation du gymnase est validé à chaque début de saison par l'équipe dirigeante et le responsable technique après proposition du secrétariat suite à la consultation des entraîneurs. Les horaires sont définis en début de saison, mais peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs, mais également des installations.

- Les joueurs se doivent d'être assidus aux entraînements et de s'y comporter avec application et discipline. A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera les différents matériels utilisés et laissera la salle et les vestiaires propres pour le groupe suivant.
- La participation aux entraînements, aux matchs, éléments essentiels de la vie de l'équipe est obligatoire. **Toute absence doit être signalée**, les absences non motivées par des raisons impératives (maladie, blessure, ...) doivent :
 - **Être signalée au moins 24 heures avant à l'entraîneur.**
 - **Revêtir un caractère exceptionnel.**
- La participation est la règle, (l'absence reste l'exception). Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet d'une intervention de la part de l'entraîneur ou plus après consultation de l'équipe technique.
- La responsabilité du club prend effet au début de l'entraînement et se termine à la fin de l'entraînement. **Les parents des joueurs(euses) mineur(e)s doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) et doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de l'entraînement dans le hall.**

Matériel

Chaque adhérent est responsable du matériel collectif qui lui est prêté ou qu'il utilise (maillots, ballons, chasubles, plots, vestiaire, gymnase...).

Toute dégradation volontaire relève de sa propre responsabilité.

Il convient donc d'y veiller soigneusement et de le ranger correctement dans le local prévu à cet effet. L'accès à ce local est réservé aux entraîneurs ou personnes mandatées par eux. Pour les matches, le Club fournit à chaque joueur une tenue de match, à tour de rôle les parents ou les joueurs se chargent du nettoyage des maillots.

Tournois

L'inscription à des tournois des équipes peut donner lieu à une prise en charge des frais par le Club (inscription et transport) sous réserve d'un examen préalable, de l'implication de l'équipe dans la vie du club et des possibilités financières. Une participation financière pourra être demandée aux parents.

La participation à un tournoi n'est donc pas de la seule initiative de l'entraîneur d'une équipe, l'autorisation pour représenter le club doit être donnée par le Bureau.

Matches

Les horaires des matches sont définis au mieux par le secrétariat du Club.

Les joueurs sont convoqués par leur(s) entraîneur(s).

Pour les équipes de jeunes lors des matches à l'extérieur et dans le cadre d'un déplacement en bus, l'entraîneur est **OBLIGATOIREMENT** accompagné par un ou deux parents.

A domicile, chaque licencié(e) devra apporter de quoi manger (gâteaux, etc...) et le club mettra à disposition les boissons pour le moment convivial d'après-match à partager avec les adversaires et les coéquipiers.

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matches à l'extérieur. Un planning doit être établi par le responsable de l'équipe, ou le parent référent. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. De fait, ils s'engagent à être à jour auprès de leur assurance et à respecter le code de la route.

Merci de remplir et de signer la fiche d'autorisation de transport.

Information au sein et hors du Club

La circulation de l'information au sein du Club se fait au moyen de divers supports : Panneau d'affichage dans le gymnase ; Imprimés distribués par l'intermédiaire des entraîneurs ; Secrétariat du Club ; Site internet ; Page Facebook ; Mailing.

Manifestations Festives

Le Club organise des manifestations festives occasionnelles ou faisant partie de la tradition. Ces manifestations sont décidées par le bureau qui mandate le club des supporters ou les entraîneurs pour leur organisation et leur bon déroulement, notamment en faisant appel aux bonnes volontés.

Responsabilité en cas de vol

L'ASM Basket dégage toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur des locaux et sur le parking. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'apporter son sac dans la salle.

Droit à l'image

Afin d'animer et de proposer un accueil convivial et une promotion de l'ASM Basket, les licenciés sont régulièrement photographiés, prises de vue qui sont susceptibles d'être diffusées sur notre site internet et autres supports médiatiques.

Fiche de renseignements

A remettre avec tous les éléments nécessaires à votre inscription ou celle de votre enfant.

Nom : Prénom :

Masculin * Féminin *

Catégorie : U7 / U9 / U11 / U13 / U15 / U17-U18 / U20-Senior *

Tél. Licencié : / / / /

Tél. Parent 1 : / / / / Tél. Parent 2 : / / / /

Email Licencié : @

Email Parent 1 : @

Email Parent 2 : @

Autorisation de Transport (seulement pour les licenciés mineurs)

Je, soussigné,

Nom Prénom

1. **Autorise** mon enfant à participer aux activités du Club.

2. **J'atteste** également avoir pris connaissance des conditions de transport de mon enfant. J'autorise donc que mon enfant soit transporté dans des véhicules de particuliers ou de location, ces dits véhicules étant conduits :

- soit par des parents bénévoles*
- soit par des responsables de l'ASM Basket (entraîneurs / dirigeants) *

3. **Je déclare** que mon enfant est assuré en responsabilité civile.

Nom de la compagnie.....

N° de police

Charte d'engagement du Club

Je, soussigné, Nom Prénom

Reconnais avoir pris connaissance et accepte la charte d'engagement du club de l'ASM Basket.

A..... Le

Signature du licencié et/ou Signature du représentant légal



(*barrer les mentions inutiles)